**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

***Pour diffusion immédiate***

Gatineau, le 24 mai 2018

**Le Centre alimentaire Aylmer est beaucoup plus qu’un centre de distribution de l’aide alimentaire.**

**Aide alimentaire/**annuellement

Le Centre alimentaire c’est :

* 769 familles accompagnées ;
* 8 594 passages en distribution alimentaire ;
* 150 000 kilos de denrées distribuées ;
* 600 000$ de denrées distribuées ;
* 13 000 heures de bénévolat ;
* 1 728 personnes aidées dont 707 jeunes;
* 47 pays représentés parmi les personnes aidées ;
* Distribution de repas dans une école primaire et plus.

Par ailleurs une autre réalité, celle-ci beaucoup moins connue cependant est celle de la relation psycho-sociale auprès de nos familles. C’est un autre aspect du travail du Centre alimentaire Aylmer, qui consiste à intervenir auprès des familles afin d’améliorer leurs conditions de vie.

**Aide psycho-sociale/**annuellement

Le Centre alimentaire c’est :

* 726 rencontres individuelles ;
* 338 personnes dirigées vers des organismes tels le CLSC, aide aux immigrants, services de santé, revenus sociaux, suivi psychologique, aide juridique ;
* 87 familles ont bénéficié d’un soutien pour la recherche d’un logement ;
* 121 personnes qui ont bénéficié d’un soutien pour la recherche d’emploi ;
* 20 personnes accompagnées et qui ont trouvé un emploi ;
* 15 personnes qui ont bénéficié gratuitement des services de le Clinique dentaire communautaire de l’Outaouais ;
* 17 personnes ont suivi une formation professionnelle ;
* 31 personnes qui ont connu une amélioration de leurs revenus ;
* Beaucoup d’interventions en matière de nutrition, personnes atteintes d’un cancer, problèmes de santé mentale, dépression, allocations familiales, aide de dernier recours, accueil pour travaux communautaires, …

La presque totalité de notre clientèle est composée des personnes qui vivent seules ou qui forment une famille monoparentale. Soixante-neuf pourcent (69%) de nos familles reçoivent des prestations d’aide sociale ou de solidarité sociale. Dans une proportion écrasante, soit 95%, ces mêmes familles sont locataires de logement du secteur privé.

Le Centre alimentaire Aylmer s’appuie sur *la Charte des droits de la personne* qui stipule en son article 45 : « toute personne dans le besoin a droit pour elle et sa famille, à des mesures d’assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi susceptible de lui assurer un niveau de vie décent ».

Source :

**Gérard Émond**

Directeur général

Tél. (819) 684-01763